

OBJET:Demande de Subvention à la
Région Hauts-de-France
dans le cadre de l’Appel à
Projets Empreinte
TerritorialCertifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
sous-Préfecture le 07/04/22 et
publié (ou notifié) le 07/04/22Cet acte de délibération peut faire
l'objet d'un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt deux, le Trente et un Mars à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. BECOURT Julien, Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme LEROUX Christiane
Mme ROUSSY Cendrine procuration M. BECOURT Julien
Absents excusés : M. MUSY Frédéric

Considérant la volonté de la ville de s’engager dans un projet de sport santé, permettant l’accès à l’activité physique sportive pour tous, quelles que soit sa condition physique, son âge, son sexe, et favorisant la rencontre entre les différents pratiquants ;

Considérant l’importance des enjeux de santé que représente l’activité physique et sportive notamment chez les scolaires ;

Considérant, que Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Considérant les objectifs et opportunités du Label Terre de Jeux 2024 obtenu par la ville en 2021 ;

Considérant l’appel à projets Empreinte territorial mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Considérant le projet d’action (nom temporaire « En route pour 2024 ») visant à proposer des initiations et découvertes de sports locaux et sports olympiques non présents sur le territoire ; dans les écoles élémentaires et structures de jeunesse de la ville à l’occasion de la campagne Nationale « Sentez-vous Sport en septembre 2022 » initié par le Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF) qui encourage les Français à pratiquer une activité physique et sportive par le biais d’actions locales.

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTE	MONTANT
Achats et Prestations de Services	8 450,00	AAP Région (50% des postes éligibles)	5 075,00
Services extérieurs	1 200,00	Part à charge ville	5 275,00
autres services extérieur	500,00		
Impôts et taxes	200,00		
Emplois des contributions volontaires	3 300,00	Contributions Volontaires	3 300,00
TOTAL T.T.C	13 650,00	TOTAL	13 650,00

Considérant l'avis favorable de la Commission Sports Jeunesse et loisirs du jeudi 3 mars 2022.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'action sportive envisagé dans les écoles élémentaires et structures de jeunesse
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires aux différentes demandes de subvention et à la mise en place de cette action.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



S. DUHAMEL.